Lettre d'information
Association Qualité de Vie à Grospierres
Mai 2016

Cher(e)s Adhérent(e)s et Ami(e)s,

Comme vous l'avez appris par le compte rendu de l'AG du vendredi 5 février 2016, que nous vous avons envoyé avec les deux articles de presse passés dans le Dauphiné et la Tribune, Lionel Coste a été élu président par le conseil d'administration comprenant Michael Fishelson, secrétaire, Annette Arnoux, trésorière, Nicole Absil et Françoise Guigon.

La création cette année de « Les Musicales de Grospierres », festival de musique classique et lyrique, est un événement important tant pour notre association que pour le rayonnement culturel et artistique de notre commune. Ce festival fait suite à deux années de concerts qui ont connu un réel succès. Pour cette première saison sept concerts sont programmés. Ce festival a pour ambition de faire venir des artistes confirmés et de renommée comme la soprano Géraldine Casey, des étudiants et professeurs de Conservatoire ou encore de jeunes talents. Notre festival est soutenu d'une part par le département de l'Ardèche, la commune de Grospierres et le journal La Tribune, et d'autre part par des acteurs de la vie économique locale. Notre souhait est de proposer des tarifs les plus bas possible, ainsi pour cette première saison le premier concert est à participation libre et les suivants à 12 euros (gratuit pour les moins de 16 ans). Ces concerts se dérouleront dans les églises de Comps et de Grospierres. Une lettre d'information vous sera envoyée au mois de juin pour vous donner le détail de ce festival.

Il y a plusieurs semaines des habitants et propriétaires nous ont alertés sur l'ampleur d'un projet de parc photovoltaïque à la limite des communes de Beaulieu et de Grospierres. Les municipalités des deux communes concernées n'ont pas encore informé la population et ont décidé d'intégrer des terrains communaux dans le périmètre d'étude. Ce périmètre d'étude qui est d'environ 36 hectares risque de créer de fortes nuisances pour les habitant(e)s vivant à proximité sans compter la destruction d'un site naturel répertorié par le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. Comme nous l'avons déjà précisé dans le courrier que nous avons envoyé au Conseil Municipal de Grospierres, nous ne sommes pas opposés à un projet de parc photovoltaïque si celui-ci se fait seulement sur le site de la décharge actuelle. Une réunion d'information publique a été organisée par notre association le 20 avril dernier. Cette lettre d'information est essentiellement consacrée à ce sujet.

Le conseil d'administration

QUALITÉ DE VIE
À GROSPIERRES

Subventions

Des subventions ont été sollicitées auprès de la Municipalité de Grospierres, de la communauté de Communes et du Département pour la réalisation de nos projets.
La commune de Grospierres nous apporte un soutien financier de 350 € pour notre association (contre 700 € en 2015).
Le Président et son conseil d'administration remercient la Municipalité pour son soutien. Nous attendons la réponse pour le Conseil départemental qui nous a déjà répondu favorablement sur le principe.

Projet de parc photovoltaïque

« L'article L 110-1 du code de l'environnement pose le "principe de participation, selon lequel chacun a accès aux informations relatives à l'environnement […] et le public est associé au processus d'élaboration des projets ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire" ».

(Ci-contre : Première page de La Tribune du jeudi 27 avril)

<u>Recommandation du Ministère de l'écologie et du Ministère des Finances sur l'implantation des parcs photovoltaïques</u>

« La France doit plus que doubler sa production d'énergies renouvelables d'ici 2020 afin d'atteindre l'objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2020. Ce développement des énergies renouvelables devra être réalisé dans des conditions de haute qualité environnementale. Ainsi, il conviendra de respecter la biodiversité, le patrimoine, le paysage, la qualité des sols, de l'air et de l'eau et de limiter les conflits d'usage avec les autres activités socio-économiques. » Pierre-Franck Chevet, directeur général de l'Energie et du Climat.

<u>Petit historique sur le projet</u>

- Un projet similaire avait déjà existé mais avait été rejeté par la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).
- Mairies de Beaulieu et de Grospierres prévenues de ce projet par courrier envoyé par l'entreprise LANGA en décembre 2015.
- SICTOBA favorable à ce projet.
- La LPO (Ligue de protection des oiseaux) est opposée à ce projet en dehors du site de la décharge.
- Qualité de Vie et la Société de Sauvegarde de Grospierres alertées par des propriétaires privés le 24 février.
- Projet à l'ordre du jour de ces deux associations qui ont notifié leur inquiétude.
- La FRAPNA et l'association de Païolive alertées par nos associations.
- A la mairie de Grospierres, le 3 mars, l'existence d'un tel projet ne semble pas être connu. Pourtant quelques jours après cela apparaît à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.
- Venue sur le site d'un responsable de la FRAPNA le 4 mars.
- Refus de la mairie de Grospierres de donner le nom des propriétaires concernés par ce projet (cadastre).

- Conseil municipal de Grospierres du 14 mars : A l'ordre du jour : « *promesse de bail emphytéotique sur les parcelles ZI 84 et ZI 85* » (parcelles appartenant à la commune). Un courrier envoyé par le président de Qualité de Vie à la mairie par mail le 13 mars (pour faire part de nos inquiétudes sur l'ampleur de ce projet sur un site naturel) n'a pas été porté à la connaissance de tous les conseillers pourtant destinataires. Présence de plusieurs personnes dans le public (dont le secrétaire de Qualité de Vie) qui ont posé des questions lors du conseil.
- Vote : Contre : 2, abstentions : 3, pour : 5. (La délibération ne prévoit pas une promesse de bail emphytéotique comme cela avait été écrit sur l'ordre du jour mais que les parcelles communales soient incluses dans le périmètre de l'étude).
- Le 15 mars le président de l'association envoie un mail afin de savoir si le courrier avait bien été porté à la connaissance de tous les conseillers. Il n'y eut aucune réponse.
- Article sur ce projet paru dans La Tribune le jeudi 17 mars.
- Vote favorable à ce projet du Conseil municipal de Beaulieu le 23 mars (mail envoyé la veille pour faire part de nos inquiétudes sur l'ampleur de ce projet sur un site naturel).
- Réunion publique organisée par Qualité de Vie le 20 avril.
- Article sur cette réunion paru dans le Dauphiné le dimanche 24 avril.
- Article sur cette réunion paru dans La Tribune paru le jeudi 28 avril.

Article de La Tribune paru le 17 mars

GROSPIERRES Bientôt un parc photovoltaïque ?

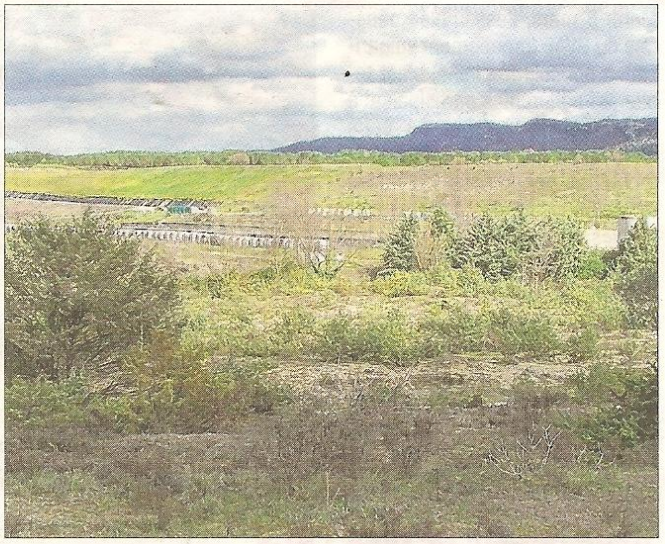

Voilà un projet qui fait déjà grincer des dents, non pas sur le fond mais sur la forme. Les associations Qualité de vie à Grospierres, la Sauvegarde, FRAPNA, LPO et l'association de Païolive sont inquiètes sur l'ampleur du projet. La « rumeur » concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque de 36 ha grillagé, situé à la limite des deux communes Grospierres et Beaulieu, sur une zone classée pour sa biodiversité ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) par le Muséum d'Histoire Naturel de Paris se confirme, puisqu'au dernier conseil municipal de lundi, la commune de Grospierres l'a inscrite à son ordre du jour. Les propriétaires privés ont été approchés par le groupe Langa depuis quelques mois déjà avec promesse de bail emphytéotique sur les parcelles ZI 84 et ZI 85.

Pour les associations, « *la superficie très importante de ce projet constitue une coupure écologique sur une zone classée pour sa biodiversité remarquable, espace naturel protégé pour la multiplicité des espèces, entre autres pour le milan noir et le milan royal, ce territoire constituant un de leurs refuges des plus importants* ».

L'association Qualité de vie à Grospierres a alerté l'équipe municipale en signalant également « *que cette zone était inscrite à l'inventaire des sociétés savantes sur le plan géologique* » et demande qu'il y ait consultation de la population grospierroise avec une étude précise de l'impact sur l'environnement.

Raisons d' inquiétudes des associations

- Projet entièrement situé sur un site naturel répertorié ZNIEFF par le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris (décret du 25 mai 2004) qui précise : « *Les petits cours d'eau, pour la plupart intermittents, sont riches en espèces remarquables, au moins en ce qui concerne la faune (batraciens, libellules...). Ils favorisent le développement d'une ripisylve (galerie forestière bordant les cours d'eau) originale : saussaie à Saule pourpre ou galeries méditerranéennes de grands saules selon le cas. Une telle mosaïque de pelouses sèches, de garrigues et*

de cultures est très favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux remarquables : Fauvette orphée, Pie-grièche méridionale, Bruant proyer… »
(Source : http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/820030929).

- Nombreuses espèces protégées (liste rouge, convention de Bern, etc.)

- Site déjà fortement impacté par la présence de la décharge (12 ha) et du centre de trial (4 ha).

- Superficie très importante (zone d'étude de 36 hectares).

- Site de la décharge exclue du projet (possibilité maximale de 1 ha sur le site).

- Destruction totale de la végétation par des engins mécaniques.

- Zone archéologique potentielle.

- Zone géologique étudiée actuellement par la Société de Sauvegarde de Grospierres.

- Parc photovoltaïque entouré d'un grillage de 2 mètres de hauteur.

- Construction de bâtiment technique (1 pour 2 hectares).

- Nuisances pour les habitants et habitantes riverains lors de la construction et de la maintenance du parc.
- Détérioration du paysage.

Zone d'étude du projet (36 hectares)

En pointillé site de la décharge, en bleu la zone d'étude pour l'implantation du parc photovoltaïque.

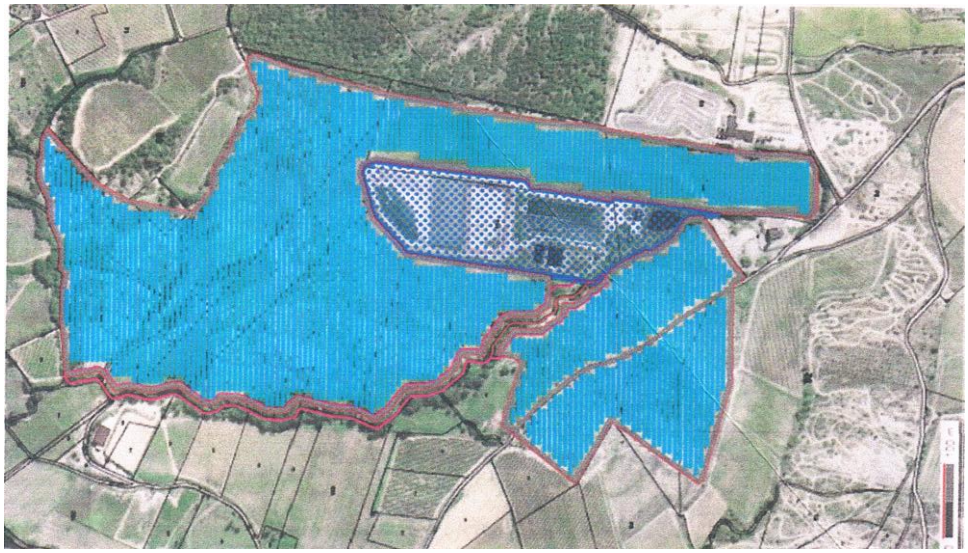

Réunion d'information du mercredi 20 avril

Plus de 50 personnes étaient présentes à la Maison des associations à la réunion publique d'information organisée par "Qualité de vie à Grospierres" sur le projet de parc photovoltaïque à la limite des communes de Beaulieu et de Grospierres. Lionel Coste, a exposé tout d'abord avec un diaporama ce projet à partir des informations qu'il avait pu obtenir. Il a ensuite soulevé les problèmes relatifs à l'impact sur l'environnement et les nuisances engendrées par un tel projet pour les habitants vivant à proximité. Il a souligné que les présidents de plusieurs associations étaient très inquiets voire opposés par ce projet. Il a regretté que les conseillers municipaux et la population n'aient pas pu être informés sur les conséquences de ce projet. Après cet exposé, Gauthier Fanonnel, responsable de l'entreprise LANGA à l'origine de ce projet et invité par l'association, a présenté les raisons et les aspects techniques de ce projet. Il a dit souhaiter travailler avec les associations afin de prendre en compte l'aspect environnemental de ce site naturel. Lionel Coste a souligné qu'un tel projet ne peut être envisagé sans une vision globale de protection de ce site naturel déjà fortement impacté par la présence de la décharge (12 hectares) et d'un centre de trial (4 hectares). Ce projet ne peut se faire sans l'obtention par l'entreprise LANGA de promesses de bail emphytéotique des propriétaires concernés, d'une étude d'impact sur le terrain, d'une enquête publique, d'un permis de construire, de l'élaboration du PLU sur Grospierres et de l'avis consultatif de la DREAL. L'autorité compétente doit donner ensuite son accord et l'entreprise doit remporter l'appel d'offre lancé par le gouvernement.

Dans une perspective de transition écologique et environnementale, alors même que la production d'énergie devrait relever du service public, nous resterons vigilants et vigilantes à ce que les impératifs de rentabilité compréhensibles de la société Langa ne prennent le dessus sur l'intérêt commun.

Suite à ces exposés les personnes présentes ont pu échanger avec les intervenants. Cette réunion qui a duré plus de deux heures s'est clôturée par un verre de l'amitié. D'autres réunions sont prévues dans les prochaines semaines.

L'ingénieure-experte mandatée par la Qualité de vie à la suite de la présentation de M.Fanonnel a confirmé que le site même de la décharge (6 hectares) n'était pas adapté à l'implantation d'un parc photovoltaïque (terrains non stabilisés, obligations de suivi de l'évolution des déchets enfouis) et que l'ampleur du projet nécessiterait un raccordement au réseau électrique à Barjac.

L'association La Qualité de Vie de Grospierres reste très attachée aux principes de démocratie active et souhaite organiser à l'issue de ces réunions d'information une consultation citoyenne sur l'ampleur et le devenir de ce projet de parc photovoltaïque.

(Ci-contre : Article de la Tribune paru le 28 avril).

GROSPIERRES Qualité de vie monte au créneau sur le photovoltaïque

L'association Qualité de Vie à Grospierres a souhaité organiser une réunion publique afin d'expliquer le projet de parc photovoltaïque, sous le coude de la municipalité, en présence d'un représentant de la société Langa retenue pour son installation mercredi 21 avril.

Une soixantaine de personnes a pris connaissance des faits connus et relatés par le président de l'association Lionel Coste, en présence de Marie-Lou Becker, 1re adjointe. À la limite des communes de Grospierres et du hameau de Bonnemontesse à Beaulieu, ce parc soulève des interrogations, d'autant qu'il serait situé sur une zone classée ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique), ce qui inquiète bon nombre d'associations. Il a précisé que la DREAL (Direction régionale de l'environnement et de l'aménagement) s'était opposée à un autre projet similaire.

« *Au conseil municipal de mars, non complet, le projet a été soumis au vote de la plupart des conseillers pris de cours, soit 2 contre, 3 abstentions et 5 pour. Les propriétaires privés, recensés au cadastre, ont été approchés par le groupe Langa depuis quelques mois déjà, avec promesse de bail emphytéotique sur les parcelles ZI 84 et ZI 85. La surface en question est de 36 ha* ». Correction immédiatement apportée par Marie-Lou Becker précisant « *36 ha uniquement pour l'étude* ».

D'autres réunions à venir

Tout en regrettant que la population n'ait pas été informée, Lionel Coste a souligné « *qu'un tel projet ne pouvait être envisagé sans une vision globale de protection de ce site naturel déjà fortement impacté par la présence de la décharge (12 ha) et d'un centre de trial (4 ha)* ».

À la suite de cet exposé, Gauthier Fanonnel invité par l'association, a présenté son groupe et sa méthodologie, à commencer par une analyse des paysages et l'identification sensibilité, afin de créer un comité de pilotage du projet « *et travailler ensemble sur les parcelles en créant des étapes* ». Il a également précisé que l'emprise de ce parc solaire ne pourrait se faire sur le site de la décharge actuelle, compte tenu du manque de stabilité de son sol, sauf sur une faible surface.

L'association en a conclu : « *ce projet ne semble pas pouvoir se faire sans l'obtention de promesses de bail emphytéotique des propriétaires concernés, d'une étude d'impact sur le terrain, d'une enquête publique, d'un permis de construire, de l'élaboration du PLU sur Grospierres et de l'avis consultatif de la DREAL. L'autorité compétente doit donner ensuite son accord et l'entreprise doit remporter l'appel d'offres lancé par le gouvernement* ». D'autres réunions suivront dans les prochaines semaines.

Accès aux informations relatives au cadastre à la Mairie de Grospierres

Souhaitant connaître les propriétaires concernés par ce projet, il ne nous a pas été possible d'accéder à la consultation des données du cadastre. Pourtant il semble, d'après réglementation en vigueur, que le public a le droit d'accéder à certaines données relatives au cadastre :

« Le droit d'accès aux données cadastrales peut s'exercer à l'égard de toute administration les détenant. Il peut tout aussi bien s'agir des services fiscaux que des communes concernées ou des Archives départementales » (CADA: Commission d'accès aux documents administratifs).

« Toute personne peut obtenir communication ponctuelle, le cas échéant par voie électronique, d'informations relatives aux immeubles situés sur le territoire d'une commune déterminée, ou d'un arrondissement pour les communes de Paris, Lyon et Marseille, sur lesquels une personne désignée dans la demande dispose d'un droit réel immobilier. Toute personne peut obtenir, dans les mêmes conditions, communication d'informations relatives à un immeuble déterminé. Les informations communicables sont les références cadastrales, l'adresse ou, le cas échéant, les autres éléments d'identification cadastrale des immeubles, la contenance cadastrale de la parcelle, la valeur locative cadastrale des immeubles, ainsi que les noms et adresses des titulaires de droits sur ces immeubles ». (Article L.107A, livre de procédures fiscales).

Mail envoyé le 22 avril à monsieur Gauthier Fanonnel (société LANGA)

« (…) j'aurai aimé que votre entreprise prenne position sur ma proposition de participer à la création d'un espace de plusieurs hectares (minimum une dizaine d'hectares) destinés à une préservation totale et qui pourraient être géré par une sorte de fondation (voir pour le statut juridique). Cet engagement de principe de votre part permettrait de montrer aux associations et à la population inquiète votre prise de conscience qu'il s'agit d'un site naturel important qu'il faut protéger. Cela peut se faire sans attendre une étude d'impact. Bien évidemment cela pourrait faire progresser nos positions car pour l'instant l'impact sur l'environnement est difficilement acceptable. »

Recommandations pour l'implantation d'un parc photovoltaïque (Enercoop Rhône-Alpes)

Enercoop Rhône-Alpes est coopérative créée en 2010. *« La Région Rhône-Alpes entre au capital de la coopérative régionale. Cette participation, qui est la première d'une collectivité dans la coopérative régionale, est une décision importante car elle conforte la démarche d'Enercoop Rhône-Alpes qui consiste à impliquer l'ensemble des acteurs des territoires et notamment les collectivités dans le développement des alternatives énergétiques. »*

- Choisir des sites d'implantation suite à une évaluation préalable rigoureuse et après avis favorables d'acteurs locaux pertinents, dont les associations ;
- Information préalable des habitants avant la première étude approfondie et par la suite régulièrement;
- Concertation lancée bien en amont des délais minimum légaux ;
- Proposer impérativement aux habitants de pouvoir s'impliquer dans le projet ;
- Favoriser l'implication décisionnelle des acteurs citoyens et des collectivités au sein des sociétés de projet ;
- Prioriser les projets présentant des éléments de participation financière d'acteurs citoyens ou de collectivités.

Par rapport aux projets PV au sol, nous avons des critères et actions spécifiques :

- Prioriser des sites d'implantation dégradés ou artificialisés ;
- Zone naturelle ou agricole : refus, sauf après évaluation approfondie pour démontrer la valeur limitée des sites et avis favorables des acteurs locaux et des administrations ;
- Encourager la mise en œuvre d'actions additionnelles dans les domaines agricoles et/ou environnementaux, sur le site ou alentours ;

- Réversibilité totale prévue techniquement, provisionnée, et contractualisée

Autres projets de parcs photovoltaïques

De nombreux projets de parcs photovoltaïques se multiplient dans le sud de l'Ardèche. Citons le projet d'un parc photovoltaïque de 50 hectares à la Combe de Vernedon (Lablachère) sur un site Natura 2000.

Procédures à venir

Les procédures à venir concernant le projet sur Beaulieu-Grospierres sont :

- Etude d'impact (déjà commencée sur le terrain).
- Dépôt d'un permis de construire (monsieur Fanonnel a dit que cela se ferait avant décembre 2016).
- Enquête publique.
- Avis consultatif de la DREAL.
- Appel d'offre accordé.

Calendrier du festival « Les Musicales de Grospierres »

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des concerts organisés dans le cadre de notre festival.

Lundi 11 juillet : **Les petits chanteurs de Saint-Louis** (chœur accompagné d'une pianiste/Paris).

Mercredi 13 juillet : Q**uatuor Villa Berg** (solistes à corde de l'orchestre philarmonique de Radio-Stuttgart/Allemagne).

Lundi 18 juillet : **Quatuor lyrique Bonelli** (Elèves du Conservatoire supérieur de Paris).

Jeudi 28 juillet : **Quatuor Aramis** (Professeurs de conservatoires/Carcassonne, Toulouse).

Jeudi 4 août : **La soprano Barbara Derathé** accompagné par la pianiste Christèle Chambourdon (Montpellier).

Lundi 22 août : **Le trio Aloysia** composé de Géraldine Casey (soprano colorature, habituée des scènes d'Opéras), d'Emmanuel Hocdé (titulaire de l'orgue de la cathédrale de Laval) et de Henri Gouton (violon).

Lundi 29 août : L'**ensemble Hortus Déliciarum** (ensemble d'étudiants de l'Université de Montpellier).